Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Exhibition D'un Drapeaux SS Sur La Voie Publique

Par Paul35400

Bonjour,

Il y'a 2 mois environs je me suis rendu j'ai des amis passionnés de guerre et par conséquent passionné d'objet de guerre.

J'ai donc passé la soirée là bas ect ect ,le moment vient ou la soirée arrive a therme il doit être 6h du matin
Nous avions disons clairement les choses beaucoup bu
Que le génie ivre en moi ce dit que rentrer chez moi avec le Drapeaux SS que jetait venu leur montrer serait une bonne idée...

Sur le chemin du retour ,je me retrouve interpellé par une équipe de la police nationale, à ce moment là je n'avais plus mon Drapeaux sur le dos mais dans mon sac

Bref embarquement au commissariat,dégrisement ect

Découle de sa un entretien avec un officier de la police
Très sympathique soit dit en passant qui m'explique que je suis poursuivie en gros au Tribunal De POLICE ,pas de justice mais bien de Police ,pour exhibition d'indigne nazi sur la voie publique
Pas d'outrage à agent .

Ma question est simple, qu'est que je risque comme sanction ?

Merci par avance de vos réponses.

Par chamce

allez sur ce site :

"Déroulement de la procédure devant le tribunal de police ...www.service-public.fr ? particuliers ? vosdroits
20 avr. 2020 ? Le tribunal de police est compétent pour juger l'auteur de contraventions. Le procureur de la république peut mettre en ?uvre une procédure ..."